

# EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

**SÉANCE du**  
**LUNDI 4 NOVEMBRE 2024**  
**à 18 H 30**

**Commune de**  
**THIERVILLE-SUR-MEUSE**

35 Place Eugène GOUBET  
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 055-215505058-20241104-20241104\_029-DE

SLOW

**DÉLIBÉRATION**  
du 04/11/2024

**Le Lundi 4 Novembre 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,**  
**à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire**

**N° 20241104.029**

## **OBJET :**

**DEPOTS SAUVAGE**

Tarif d'enlèvement

### **Le Maire certifie :**

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 08/11/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 28/10/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	19
Pouvoirs	3
Absents	1
Votants	22

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

### **Le Maire informe :**

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,  
C. ANTION

**PRÉSENTS :** M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

**POUVOIRS :** M. ANCEAUX Jean-Luc à Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique à M. COURTOIS Jean-Paul – Mme PIGEARD Sandrine à M. ANTION Claude

**ABSENTS/ EXCUSÉS :** M. ANCEAUX Jean-Luc – M. CITONY Lazare – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – Mme PIGEARD Sandrine

**SECRÉTAIRE** - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 22 voix pour : Monsieur CHAZAL Raphaël

Monsieur le Maire précise qu'il est régulièrement constaté des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature sur la commune.

Ces pratiques engendrent des nuisances pour les habitants, des surcoûts pour la collectivité (enlèvement des objets déposés) et nuisent à l'environnement.

En matière de lutte contre les dépôts sauvages, il est possible de prendre une délibération pour déterminer un forfait d'enlèvement des déchets qui, sur la base d'éléments de preuve (piège photographique, adresse trouvée sur place, courrier dans les déchets, ...) permettra d'émettre un titre de recettes pour frais d'enlèvement.

Afin de responsabiliser les contrevenants et de financer le surcoût lié à l'enlèvement de ces dépôts sauvages, il est proposé de mettre en place un tarif forfaitaire pour les dépôts illicites constatés sur le territoire de la commune de Thierville-sur-Meuse aux pieds des points d'apports volontaires, les chemins ruraux ou tout dépôt sur le domaine public.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de fixer le montant du tarif à 200 € par enlèvement.
- d'autoriser le Maire à signer tous documents relatif à cette décision

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 22 voix pour,**

- fixe le montant du tarif à 200 € par enlèvement ;
- autorise le Maire à signer tous les documents relatif à cette décision.

Délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

  
C. ANTION